

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire à Montfort-sur-Meu, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

#### **Étaient présents :**

Michel HALOUX, Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Joseph THÉBAULT, Stéphane PAVIOT, Marie GUEGUEN, Yoan AUBERT, Isabelle OZOUX, Michel BARBÉ, Chrystèle BERTRAND, Christophe MARTINS, Yannick BRÉ, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Jean-Luc BOURGOGNON, Fabrice DALINO, Delphine DAVID (à partir de 20h45), Zoé HERITAGE, Marcelle LE GUELLEC, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Christophe LEDUC, Anne-Sophie PATRU, Séverine BETHUEL, Loïc BOISGERAULT, Brigitte BERRÉE, Bruno DUTEIL, Yves TERTRAIS.

**Excusés avec pouvoir :** Elisabeth ABADIE à Joseph THÉBAULT, Frédéric DESSAUGE à Jean-Luc BOURGOGNON, Christine FAUCHOUX à Fabrice DALINO.

**Excusée :** Véronique MARIE.

La séance est ouverte à 20h30

Brigitte BERRÉE est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 32

En exercice : 32

Présents : 28

Pouvoirs : 3

Votants : 31

Quorum : 17

### ENVIRONNEMENT - APPROBATION DU BILAN A MI-PAROURS PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2023 - 2028

*N° Délibération CC/2026/23*

#### ***EXPOSE DES MOTIFS***

Fabienne BONDON, vice-présidente, rappelle que la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à La Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) désigne les EPCI de plus de 20 000 habitants comme coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire et leur impose l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET.

Le PCAET de Montfort Communauté pour la période 2023-2028 vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air, diminuer la dépendance énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables.

## MONTFORT COMMUNAUTÉ

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Conformément au décret n°2016-849 du 28 juin 2016, un bilan à mi-parcours est réalisé trois ans après l'adoption du plan afin d'évaluer l'avancement des actions et proposer les ajustements nécessaires.

### 1. Bilan à mi-parcours : consolider et engager l'action

La première phase (2023-2025) a été consacrée aux études, diagnostics et acquisition de connaissances, posant un socle méthodologique solide. La période 2026-2028 ouvrira la phase opérationnelle, avec :

- appropriation renforcée du PCAET par les élu-es ;
- hiérarchisation des actions selon impact et faisabilité ;
- consolidation des projets existants (mobilité, rénovation énergétique, énergies renouvelables).

### 2. Les enjeux principaux du diagnostic territorial Climat Air Énergie

Le programme d'action, constitué de 54 actions cadres pour Montfort Communauté, se décline autour de 7 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES
- Orientation 2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée
- Orientation 3 : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050
- Orientation 4 : L'agriculture et la filière bois, piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire
- Orientation 5 : L'écoresponsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes
- Orientation 6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience
- Orientation 7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Ce bilan à mi-parcours du PCAET a permis de dresser un état des lieux global de l'avancement des 54 actions définies. Au cours de cette première période, 17 actions ont été réalisées, 22 actions sont en cours de réalisation et 15 actions restent à engager.

Au terme de cette première phase (mandat 2020–2026), le PCAET montre un territoire en pleine transition écologique, structuré autour de la maîtrise de l'énergie, de la préservation des ressources et du soutien aux filières locales.

Une réunion de bilan à mi-parcours s'est tenue en Commission Développement Durable et Transition Écologique le 18.12.2025. Elle a permis d'établir un état des lieux, de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique, et de prendre en compte les demandes d'approfondir ou de réorienter certaines actions.

La période 2026–2028 sera consacrée à passer à l'action, en consolidant la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des acteurs du territoire, tout en intégrant les enjeux de biodiversité, d'eau, d'économie circulaire et d'alimentation locale. Montfort Communauté poursuivra également sa veille réglementaire, afin d'adapter les actions aux évolutions à venir. Ce bilan sert de socle pour la seconde période du PCAET, garantissant la continuité et l'efficacité de la transition écologique sur le territoire.

### 3. Étapes de la procédure

À l'issue des temps de travail ponctués de comités de pilotage, d'ateliers de concertation et d'expertises, le projet de PCAET a été arrêté en conseil communautaire le 12 avril 2022, puis transmis aux autorités compétentes pour avis. La Région Bretagne, le préfet de Région, les

**MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

services de l'État et la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) ont retourné leur avis en juillet 2022.

Montfort Communauté a rédigé un mémoire répondant synthétiquement aux recommandations et observations émises dans ces avis et recensant les modifications à apporter au projet de PCAET. Le projet de PCAET a ensuite été mis à disposition du public du 17 octobre au 30 novembre 2022 inclus pour recueillir les observations et propositions. Les réponses de la collectivité sont présentées dans le mémoire en réponse, diffusé sur le site internet de la Communauté de communes pendant une durée d'un an.

La version finale du PCAET 2023-2028 a été approuvée le 2 mars 2023.

Le bilan à mi-parcours est présenté au conseil communautaire le 05 février 2026, afin de dresser un état des lieux global de l'avancement des 54 actions définies, et de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique.

À l'issue du conseil communautaire, l'information sera transmise aux services instructeurs. Le bilan fera l'objet d'une publication et d'une diffusion sur le site internet de Montfort Communauté ainsi que sur les réseaux sociaux.

À compter de septembre 2026, les élu-es du mandat (2026-2032) pourront s'approprier l'avancement et les conclusions du bilan, en lien avec les réflexions menées autour du diagnostic TETE et des autres travaux stratégiques.

**VISAS ET CONSIDÉRANTS**

*VU la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République,*

*VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LETCV),*

*VU le code général des collectivités territoriales ;*

*VU l'article L.229-26 du code de l'environnement,*

*VU l'arrêté du 04 Août 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial,*

*VU le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Énergie Territorial,*

*VU la délibération n° CC/2023/22 du Conseil Communautaire de Montfort Communauté en date du 02 mars 2023 ;*

*VU le Projet de Territoire de Montfort Communauté,*

*VU les statuts de Montfort Communauté ;*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve le bilan à mi-parcours du PCAET 2023-2028 de Montfort Communauté et les documents le constituant, joints en annexe ;
- prend acte de la poursuite de la mise en œuvre du PCAET jusqu'en 2028 ;
- dit que le bilan à mi-parcours sera mis à disposition du public et transmis aux services de l'État.
- autorise la signature de tous les documents afférents à cette démarche.

*Certifié exécutoire par le Président,*

*Signé : Le Président, Christophe MARTINS*

**LE PRÉSIDENT,**

**Christophe MARTINS**

*Le secrétaire de séance,*

*B. Bevecc*



## **MONTFORT COMMUNAUTÉ**

Siège : 4 place du Tribunal

CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU

Tél. : 02.99.09.88.10

Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

---

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 035-243500550-20260205-CC\_2026\_23-DE